

Au feu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 40

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

eu raison de choisir pour lieu de vos délibérations ce noble pays des Alpes. D'abord il est libre, ensuite il est sublime. Oui, c'est ici, oui, c'est en présence de cette nature magnifique, qu'il sied de faire les grandes déclarations de l'humanité, entre autres celle-ci : plus de guerres ! Vous la faites, soyez félicités !

» Une question domine ce Congrès. Permettez-moi, puisque vous m'avez fait l'insigne honneur de me choisir pour président, permettez-moi de la signaler. Je le ferai en peu de mots. Nous tous qui sommes ici, qu'est-ce que nous voulons ? La paix. Nous voulons la paix, nous la voulons ardemment, nous la voulons absolument, nous la voulons entre l'homme et l'homme, entre le peuple et le peuple, entre la race et la race, entre le frère et le frère, entre Abel et Caïn : nous voulons l'immense apaisement des haines. (*Applaudissements prolongés.*) Mais, cette paix, comment la voulons-nous ? La voulons-nous à tout prix, la voulons-nous à toutes conditions ? Non. Nous ne voulons pas de la paix le dos courbé et le front baissé. Nous ne voulons pas de la paix sous le despotisme ; nous ne voulons pas de la paix sous le bâton ; nous ne voulons pas de la paix sous le sceptre. (*Bravos.*)

La première condition de la paix, c'est la délivrance. Pour cette délivrance il faudra, à coup sûr, une révolution qui sera la suprême, et peut-être, hélas ! une guerre qui sera la dernière. Alors tout sera accompli. La paix étant inviolable, sera éternelle. Alors, plus d'armée, plus de rois : évanouissement du passé ! Voilà ce que nous voulons. (*Bravos prolongés.*) Nous voulons que le peuple vive, laboure, achète, vende, travaille, parle, aime et pense librement ; qu'il y ait des écoles faisant des citoyens, et qu'il n'y ait plus de princes faisant des mitrailleuses. (*Bravos.*) Nous voulons la grande république continentale ; nous voulons les Etats-Unis d'Europe ; et je termine par ce mot : la liberté c'est le but, la paix c'est le résultat.

Bravos enthousiastes.

C'est dans le cours de cette première réunion que Charles Lemonnier présenta le rapport qu'il avait été chargé de faire sur la première question indiquée au programme.

Voici les conclusions de ce rapport :

Considérant :

a) Que la cause fondamentale et permanente de l'état de guerre dans lequel se perpétue l'Europe est l'absence de toute institution juridique internationale ; — b) Que la première condition pour qu'un tribunal international remplace par des décisions juridiques les solutions que la guerre et la diplomatie demandent vainement à la force et à la ruse, c'est que ce tribunal soit librement et directement élu et institué par la volonté des peuples, et qu'il ait pour règle de ses décisions des lois internationales librement votées par les mêmes peuples ; — c) Considérant que quelle que soit l'autorité morale d'un tribunal, l'exécution de ses décisions, pour être effective, doit être sanctionnée par une force coercitive ; — d) Considérant qu'une telle force ne peut exister légitimement qu'autant qu'elle serait instituée, régie et conduite par la volonté directe des peuples ; — e) Considérant que l'ensemble de ces trois institutions : une loi internationale ; un tribunal qui applique cette loi ; un pouvoir qui assure l'exécution des décisions de ce tribunal, constitue un gouvernement,

Le Congrès déclare :

1° Que le seul moyen de fonder la paix en Europe est la fondation d'une Fédération des peuples sous le nom des : *Etats-Unis d'Europe* ; — 2° Que le gouvernement de cette union doit être républicain et fédératif, c'est-à-dire reposer sur le principe de la souveraineté du peuple, et respecter l'autonomie et l'indépendance de chacun des membres de la fédération ; — 3° Que la constitution de ce gouvernement doit être perfectible ; — 4° Que la Fédération européenne doit garantir à chacun des peuples qui la composent : a) La souveraineté et l'autonomie ; b) la liberté individuelle ; c) la liberté de suffrage ; d) la liberté de la presse ; e) la liberté de réunion et d'association ; f) la liberté de conscience ; g) la liberté de travail sans exploitation ; h) la responsabilité effective et individuelle de tous les fonctionnaires de l'ordre exécutif.

5° Qu'aucun peuple ne pourra entrer dans la Confédération européenne s'il n'a déjà le plein exer-

cice : a) Du suffrage universel ; b) du droit de consentir et de refuser l'impôt ; c) du droit de paix et de guerre ; d) du droit de conclure ou de ratifier les alliances politiques et des traités de commerce ; e) du droit de perfectionner lui-même sa constitution,

« Comme on le voit, dit le compte-rendu, cette première séance a été digne et sérieuse. Les discours prononcés respirent tous quelque chose de vraiment grand, de vraiment conforme à l'esprit qui doit animer des réformateurs et des hommes de progrès. »

» Un fait qu'il importe de constater, et que nos lecteurs vaudois constateront avec plaisir, c'est l'unanimité avec laquelle les orateurs du Congrès se prononcent en faveur du système politique fédératif de la Suisse. Ils reconnaissent tous que notre pays aurait grand tort, commettrait une faute immense, s'il venait à abandonner ce système pour se jeter dans les bras de la centralisation et de l'unitarisme ».

Soupçon d'amoureuse. — Une jeune Weltsche écrit à son ami de la Suisse allemande :

« Mon cher Otto, j'ai toujours l'impression que tu ne me fais la cour par correspondance que pour... te perfectionner dans la langue ! »

Alpiniste facétieux. — « Mes amis, il nous faut partir. Je viens de régler la note d'hôtel : nous pouvons boire le *coup de l'étrille* ! »

Affreuse aventure. — Quelques horlogers jurassiens faisaient une excursion dans les parages du Creux-du-Van. Partis tard et surpris par la nuit, ils ne parvenaient pas à trouver le chalet caché dans un repli du terrain, assez loin des vaches disséminées sur le pâturage. Et naturellement ils avaient soif. Naturellement aussi, l'idée leur vint de traire une vache. Le plus expert de la bande s'approche discrètement d'une belle bête, à peine distincte dans l'obscurité. Il la flatte, se baisse, et d'une main légère saisit... ce qui devait être la tétine. Mais il pousse un cri d'effroi, suivi d'un sauve-qui-peut général. Ils étaient tombés sur le roi du troupeau !

Se non è vero...

Lo nivô à l'onclio.

L'onclio Djabram avà 'na fordze
Et travaillève dau martsau
A non veladzo pri de Mordze
Io ferrève bin dâi tsevu.
Su l'infliema l'è bin pènabllio
De fière avoué dâi gros marti !
Tot parâi, ie fièssâi qu'on diabllo
Et sein jamé ière mafi !
Lè z'èpèle, quand roillève,
Sè tracivân tsò ien'apri
Que seimblève que l'einludzive,
Tant ie sè suivessant de pri.
Djabram amàve sa quartetta,
Et l'avâi, mâ fâi, prau raison :
N'è pas ein beveint de l'idietta
Qu'on pào retsàoda dau tserbon.
Ie desâi que lè camamille
Sant boune lo delon matin,
Mâ que por lè pormon, la bile,
Rè ne vaut on verro de vin.
Avoué cein, crâno patriote :
Lo quatoze avri, sein manquâ,
L'arâi z'u duve tsame rotte
Que l'arâi tot parâi fitâ.
A la vi que la nê tseziève
Ie sè retapève à tsavon
Pu à cabaret ie tracive
Tsantâ sa pllie balla tsanson.
Quemet cein va-t-e qu'on'annaïe
L'è àobllia ci quatoze avri,
Et qu'à la nê à sa carrafè
L'ère tot prêt d'allâ à lli ?
Tré son gilet, doûte sè choque,
Met son grand bounet à moutset,
Quand sa fenna lâi fâ : « T'a oquie !
Mâ ! mâ ! dis vâi, mon Djabrenet,

Sti an te ne fâ pas la fita
Dau quatoze : te vin dremi
Que t'a ton bounet su la tita ?
Et ta tsanson ! Et t'è demi ! »
— « Euh : l'è veré ! Diab' einlève,
L'avé àobllia, que so repond,
Sein mè, vant bâire dâi chopine. »
Et ie reinfate sè z'haillon,
Met sè solâ, prein sa roulière,
Pu dècheint avau lè z'ègras
Quatr' à quatre, faillâi lo vère !
Sè desâi : — N'è pas l'embaras !
Su sò que ti cliiau dau veladzo
Sant dza à mâiti einmourdzi !
Vant sè fote de mon vesadzo
Et mè dère : « Qu'a-to fourdzi,
Oh ! Martsau ? » Ein dèveseint dince
L'arreve dein lo cabaret
Iò fasant dâi chette pou mince.
Quand l'ou tsantâ, mon Djabrenet
Sè revire vè la Jeannette,
La cabartière de l'ottô :
— « Bâill' mè vito quòque quartette,
Por... por mè mettre de nivô. »

MARC A LOUIS.

Au feu. — A la caserne.

Le sergent explique aux recrues les manœuvres en cas d'incendie :

— Voyons, questionnez-le, vous êtes en sentinelle. Vous voyez le feu qui prend à une maison... Que faites-vous?... Hein ? Vous criez ! Que criez-vous ?

— Je crie... je crie : « Cessez le feu ! »

Monologue d'un mendiant. — « Qu'il est difficile de gagner sa vie quand on n'est ni manchot, ni boiteux, ni aveugle ; on vous donne quoi ? du pain, rien que du pain, tous les jours du pain ! Ah ! misère de misère ! »

Comme le temps passe ! — Il y a huit jours déjà que *Pierre Alin* (M. Pierre Schüller) nous donnait, à la Maison du peuple, ses premières chansons. L'assistance était nombreuse et choisie, ce qui est rare, à Lausanne, pour un débutant, surtout lorsqu'il est du pays.

Tout a plu d'emblée chez Pierre Alin ; sa grâce, puis sa simplicité et son naturel — deux qualités que trop de personnes oublient. Il y a dans ses chansons beaucoup de poésie, de la finesse, de l'originalité, de l'esprit. Dans quelques-unes, teintées d'un réalisme tout moderne, l'auteur a su heureusement éviter, sans aucun préjudice de l'effet, cette vulgarité d'expressions, de laquelle certains chansonniers contemporains semblent attendre leur meilleur succès.

De plus, Pierre Alin est excellent diseur ; il détaille et souligne de façon admirable. Il a été chaleureusement applaudi et tous ses auditeurs — du moins c'est notre avis — s'en sont allés avec le sentiment qu'ils venaient de saluer et d'encourager les premiers pas dans la carrière d'un talent tout vibrant de brillantes promesses.

L'Horaire du major Davel, ainsi nommé parce que la couverture verte en est ornée d'un croquis de la statue du martyr vaudois, vient de paraître. (Editeur et imprimeur, M. A. Borgeaud, à Lausanne.) Cet indicateur si pratique, qui est devenu le *vade-mecum* des voyageurs de la Suisse romande, comprend 72 pages de texte. *Prix : 20 centimes.*

Il rouvre !! — C'est du Théâtre qu'il s'agit. *M. Darcourt* nous est revenu, accompagné d'une troupe d'excellents artistes. Il nous promet un répertoire très varié, dans tous les genres ; beaucoup de nouveautés. C'est jeudi qu'aura lieu la représentation de début ; on donnera *Marcelle*, de Victorien Sardou, une comédie des plus intéressantes.

Passe-temps. — Les primes obtenues pour réponses aux problèmes, devinettes, etc., seront expédiées dans le courant de la semaine.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.